

L'insertion des sortants des formations sanitaires et sociales

Enquête

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

juin 2019

En 2018, plus de 2 640 personnes ont été diplômées après avoir suivi l'une des 13 formations du sanitaire et environ 1 050 après avoir suivi l'une des 13 formations du social dispensées en Bourgogne-Franche-Comté.

Si l'intégration de ces formations n'est pas toujours aisée, le taux de réussite aux diplômes est de 94 % et le taux d'emploi à la sortie est supérieur à 90 %.

Plus de 58 360 actifs résidant dans la région exercent l'un des métiers correspondant aux formations du sanitaire et plus de 59 900 l'un des métiers du social. Les besoins en personnel évoluent constamment et le marché du travail est difficile à équilibrer. Il est toutefois indispensable de l'ajuster au mieux car le manque de main d'œuvre peut engendrer de lourdes conséquences dans ces secteurs d'activités. La gestion des quotas et des agréments ne permet pas à elle seule de maîtriser les effectifs de personnels disponibles, d'autres leviers d'action sont aussi mobilisés comme le renforcement de l'attractivité de certains types d'établissements ou de territoires ainsi que celle de certaines formations.

UNE OFFRE DE FORMATION IMPORTANTE

En Bourgogne-Franche-Comté, l'offre de formation dans le domaine sanitaire et social présente un bon maillage du territoire. Seule la formation de psychomotricien est dispensée en dehors de la région, à l'institut inter-régional de Mulhouse au sein duquel des places sont réservées aux étudiants en provenance de Bourgogne-Franche-Comté.

FORMATIONS DU SANITAIRE

	NIVEAU	Nb DIPLÔMÉS
ASSISTANCE AUX SOINS		2018
• aide-soignant	V	1 019
• auxiliaire de puériculture	V	124
• ambulancier	V	132
SOINS		
• infirmier	II	1 156
• infirmier de bloc opératoire ¹	II	-
• infirmier puériculteur	II	42
• infirmier anesthésiste	I	27
• sage-femme	I	-
MANAGEMENT DES SOINS		
• cadre de santé	II	53
RÉÉDUCATION		
• psychomotricien	III	-
• masseur-kinésithérapeute ¹	II	-
• ergothérapeute	II	-
• orthophoniste	I	-

¹ : pas de promotion en 2018

FORMATIONS DU SOCIAL

	NIVEAU	Nb DIPLÔMÉS
AIDE À LA PERSONNE		2018
• accompagnant éducatif et social	V	300
• assistant familial	V	90
• technicien de l'intervention sociale et familiale (Tisf)	IV	7
ÉDUCATION		
• moniteur éducateur	IV	82
• éducateur spécialisé	II	136
• éducateur de jeunes enfants	II	49
• éduc. technique spécialisé	II	10
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL		
• assistant de service social	II	84
• conseiller en économie sociale et familiale (CESF)	II	59
• médiateur familial	II	<5
CONCEPTION ET MANAGEMENT DE L'INTERVENTION SOCIALE		
• encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)	II	37
• directeur d'éts ou de service d'intervention sociale (CAFDES)	I	16
• ingénieur social	I	9

DES EFFECTIFS DÉFINIS DANS UN CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Pour les formations paramédicales de niveau V, le volume des effectifs entrant en formation est décidé par le Conseil régional. Pour les formations de niveau supérieur, il est pour partie fixé annuellement par arrêtés des ministres de la Santé et de l'Enseignement supérieur après avis du Conseil régional et sur proposition de l'Agence régionale de santé. À l'exception de la formation en orthophonie dispensée par l'Université de Franche-Comté et des formations en ergothérapie et en masso-kinésithérapie dispensées en Bourgogne, la Région participe au fonctionnement global de ces filières et prend en charge les formations des publics en formation initiale et des demandeurs d'emploi.

Quant aux formations sociales, elles font désormais l'objet d'un agrément délivré par la Région qui peut financer certaines places de formation pour des publics en formation initiale ou des demandeurs d'emploi.

DES FORMATIONS EN PLEINE ÉVOLUTION ET TRÈS ATTRACTIVES

Suite à la signature du traité européen de Bologne, les diplômes universitaires sont désormais inscrits dans une maquette pédagogique dite LMD (licence, maîtrise, doctorat).

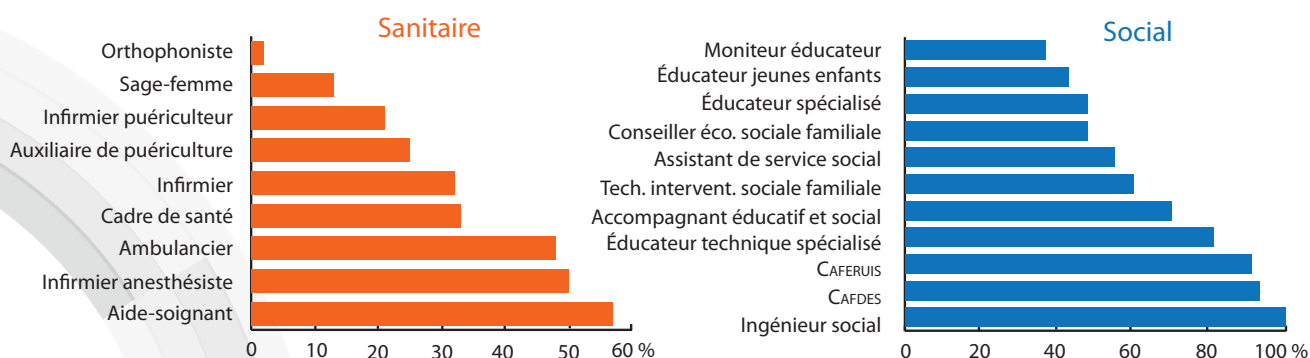
Les métiers et l'appareil de formation des secteurs sanitaire et social ont désormais intégré cette architecture de manière plus ou moins forte en lien avec le système universitaire. Les formations supérieures post-bac doivent ainsi être conventionnées par les universités qui interviennent dans l'enseignement, la certification et la recherche. Les formations ont été redécoupées en crédits européens (ECTS) et les diplômes sont à présent reconnus aux grades de licence ou master permettant ainsi aux étudiants de poursuivre des études universitaires jusqu'au doctorat. Le but est également de faire en sorte que les étudiants sanitaires et sociaux bénéficient des mêmes droits que les autres étudiants avec accès aux services universitaires (restaurants et bibliothèques universitaires...).

C'est dans ce cadre que les formations de niveau III en travail social ont fait l'objet d'une réingénierie et ont été portées au niveau II : éducateur spécialisé, éducateur jeunes enfants, éducateur technique spécialisé, assistant de service social et conseiller en économie sociale et familiale. Quant aux deux diplômes de niveau V (DEAVS et AMP), ils ont été fusionnés sur la base d'un référentiel commun pour créer le diplôme d'Accompagnant éducatif et social (AES).

Toutes les formations sont accessibles sur concours hormis les formations d'ingénieur social, CAFERUIS et médiateur familial dont les recrutements se font sur dossier et entretien. Le nombre de personnes qui passent les épreuves de sélection est souvent très largement supérieur au nombre de places offertes. Les taux d'admission les plus faibles concernent les formations d'orthophoniste (2 %), de sage-femme (13 %) et d'infirmier puériculteur (21 %).

À noter qu'à compter de la rentrée 2019, le recrutement de plusieurs filières (infirmière, formations en travail social de niveau II) intègre la plate-forme Parcoursup ; une évaluation de ce nouveau mode de sélection devra être réalisée.

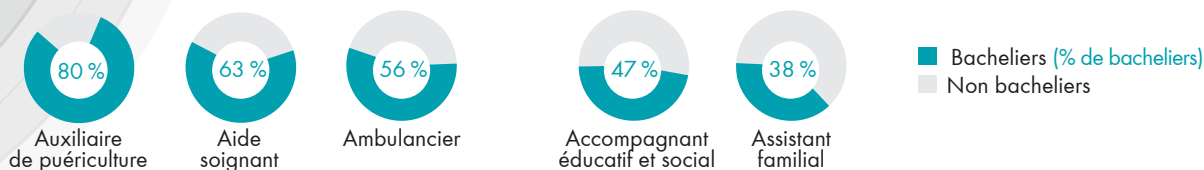
Taux d'admission dans les formations



DES APPRENANTS SOUVENT DÉJÀ DIPLÔMÉS OU QUALIFIÉS

Les apprenants en formation, essentiellement de niveau V mais aussi de niveau supérieur, présentent très fréquemment une sur-qualification. C'est particulièrement le cas pour la formation d'auxiliaire de puériculture dont 80 % des apprenants ont au moins le Bac. Pour les deux autres formations du sanitaire de même niveau (ambulancier et aide-soignant), plus de la moitié ont le Bac. Concernant les formations sociales de niveau V, celle d'accompagnant éducatif et social concentre 47 % de bacheliers. Une grande partie, voire la totalité des non bacheliers sont déjà titulaires d'un diplôme de niveau V.

Part de bacheliers parmi les apprenants en formation de niveau V

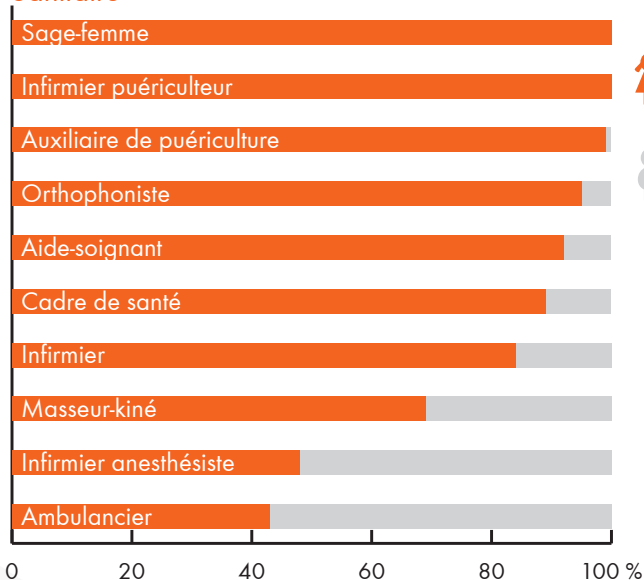


DES FEMMES EN GRANDE MAJORITÉ

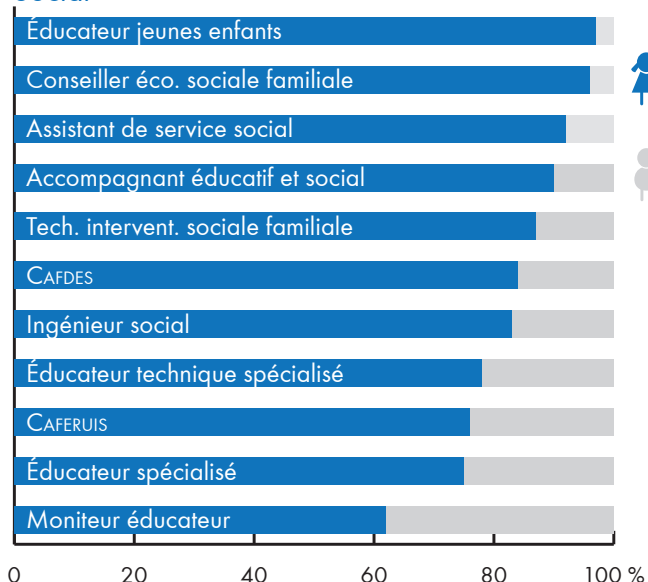
Les formations d'ambulancier et d'infirmier anesthésiste sont les seules à concentrer davantage d'hommes que de femmes. Pour toutes les autres, la part de femmes est très majoritaire, approchant parfois les 100 % pour le sanitaire.

Part de femmes parmi les apprenants de 1^{ère} année

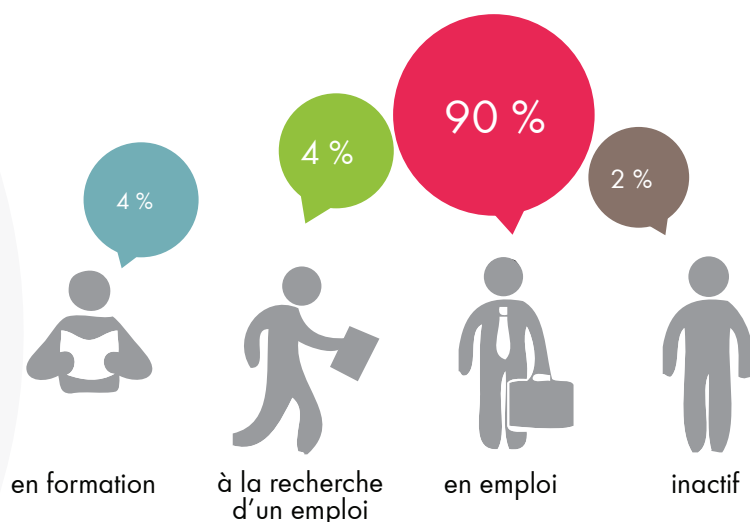
Sanitaire



Social



90 % DES SORTANTS EN EMPLOI



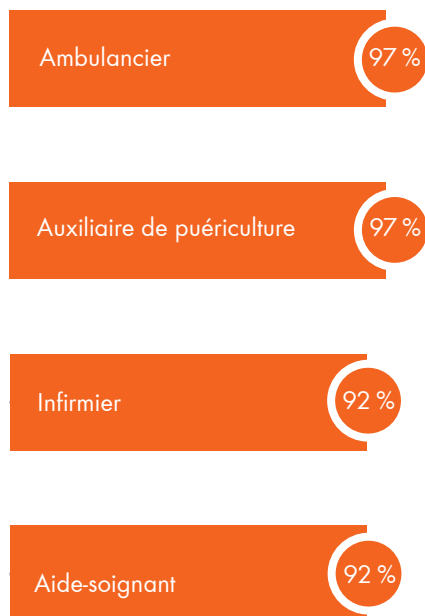
Pour certaines formations, les effectifs de sortants (ou de répondants) sont trop faibles pour permettre le calcul du taux d'emploi.

Globalement, le taux d'emploi à 6 mois des sortants de formation est très élevé. Il oscille entre 92 % et 97 % pour les formations du sanitaire et entre 72 % et 92 % pour celles du social. Le taux d'emploi des sortants des formations dispensées uniquement ou en très grande majorité en formation continue est généralement proche de 100 %. De nombreuses formations, notamment celles d'infirmiers spécialisés et de cadres de santé pour le sanitaire et les formations de niveau I et II du social sont dans ce cas.

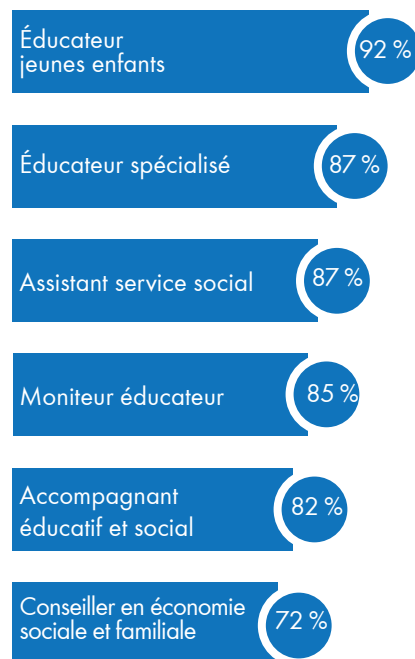
À l'issue des formations sanitaires, le taux d'emploi évolue peu au fil des années. Il est proche de 100 % pour les métiers de la rééducation (masseur-kinésithérapeute et orthophoniste). Celui des auxiliaires de puériculture est stable sur les dernières années. Bien que demeurant élevé, il diminue faiblement pour les aides-soignants et les infirmiers.

Taux d'emploi à 6 mois des sortants de formation 2018

Sanitaire



Social



Pour certaines formations, les effectifs de sortants (ou de répondants) sont trop faibles pour permettre le calcul du taux d'emploi.

DES EMPLOIS EN LIEN AVEC LA FORMATION SUIVIE

La plupart des professions du médical, du paramédical et du social sont réglementées : il est indispensable d'être titulaire du diplôme correspondant pour les exercer. De ce fait, il est logique que parmi les sortants de formation, l'emploi soit en lien avec le diplôme dans 97 % des cas. La candidature spontanée constitue la démarche la plus fréquente pour trouver un emploi suivie par les contacts pris au cours des stages.

84 %

des masseurs-kinésithérapeutes s'installent en libéral en sortant de formation.

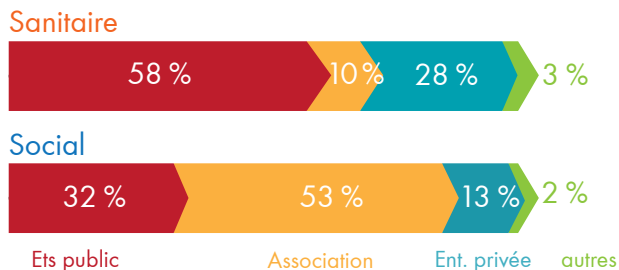
PLUS DE 9 SORTANTS EN EMPLOI SUR 10 SONT SALARIÉS OU FONCTIONNAIRES

98 % des sortants des formations du social interrogés en 2019 sont salariés ou fonctionnaires. Pour les sortants des formations du sanitaire (aide-soignant, ambulancier, auxiliaire de puériculture et infirmier), 98 % sont dans ce cas, les autres sont en intérim (2 %).

■ LE TYPE D'EMPLOYEUR DIFFÈRE SELON LA FORMATION SUIVIE

Les sortants des formations sanitaires travaillent dans 58 % des cas au sein d'un établissement public alors que ceux du social sont majoritairement présents dans les associations.

Répartition des sortants en emploi selon le type d'employeur



1/4

des sortants travaillent auprès de personnes âgées.

Un quart des sortants en emploi travaillent dans un établissement ou service pour personnes âgées et 29 % en court séjour (médecine, chirurgie, obstétrique). Le reste se répartit entre le domaine du handicap, de la psychiatrie, des soins de suite et de réadaptation, de la petite enfance, la protection de l'enfance, l'aide à domicile, l'action sociale et l'insertion.

Les aides-soignants et les infirmiers concentrent les effectifs de sortants les plus nombreux (68 % de l'ensemble). Plus de la moitié des aides-soignants (54 %) travaillent dans un établissement ou service pour personnes âgées, 16 % en court séjour et 8 % en soins de suite et de réadaptation. Parmi les infirmiers, 55 % travaillent en court séjour, 15 % auprès de personnes âgées, 10 % en psychiatrie et 10 % en soins de suite et de réadaptation.

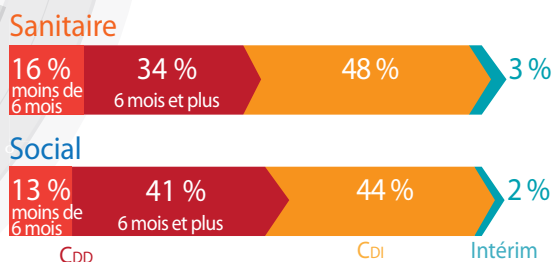
Les auxiliaires de puériculture et éducateurs de jeunes enfants travaillent logiquement en grande majorité dans le secteur de la petite enfance (respectivement 73 % et 83 %). Pour finir, la moitié des accompagnants éducatifs et sociaux travaillent dans le domaine du handicap et près de 30 % dans un établissement ou service pour personnes âgées.

■ PLUS DE 8 CONTRATS SUR 10 SONT DURABLES

Globalement 82 % des sortants en emploi bénéficient de contrats durables (CDI et contrats de 6 mois ou plus). La situation la plus fréquente pour les sortants des formations du sanitaire et du social est le CDI (48 % des cas pour les formations du sanitaire et 44 % des cas pour le social).

Moins de 1 % des sortants en emploi sont en contrat aidé.

Répartition des sortants en emploi selon le type de contrat



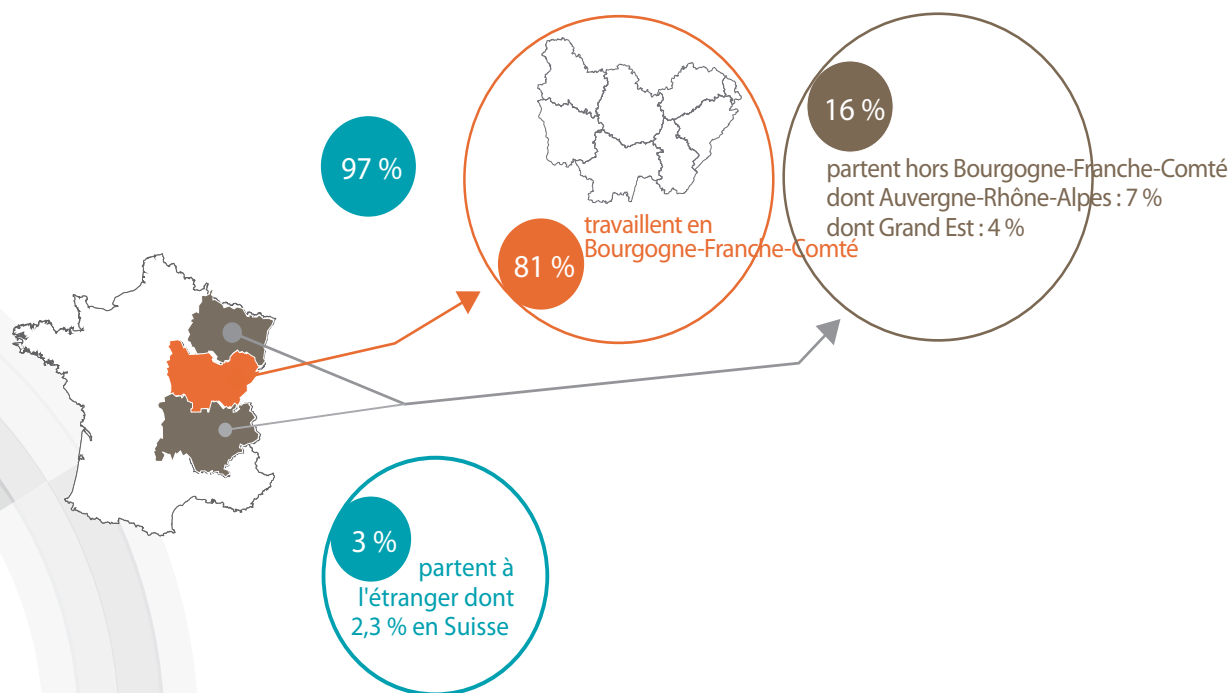
■ LE TEMPS PARTIEL PLUS FRÉQUENT DANS LE SOCIAL

Le temps partiel concerne 9 % des sortants de formations sanitaires et 10 % des sortants de formations sociales. 48 % des contrats à temps partiel sont subis. Au sein des associations, 20 % des salariés travaillent à temps partiel et de façon subie dans 56 % des cas.

■ PLUS DE 8 SORTANTS SUR 10 TRAVAILLENT EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

97 % des sortants travaillent en France, dont 83 % en Bourgogne-Franche-Comté. Sur les 3 % de sortants qui travaillent hors de France, près de 9 sur 10 exercent en Suisse.

Répartition des sortants en emploi selon leur lieu de travail



■ PEU DE SORTANTS À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

4 % des sortants sont à la recherche d'un emploi 6 mois après la fin de leur formation. Parmi eux, 96 % ont obtenu leur diplôme (contre 99 % pour les personnes en emploi).

Les femmes en emploi sont proportionnellement un peu plus nombreuses que celles sans emploi : 89 % en emploi contre 84 % sans emploi.

Près de la moitié des sortants à la recherche d'un emploi n'ont pas trouvé de poste disponible et certains sont en attente d'un poste repéré. Enfin, 71 % recherchent un emploi dans leur département de résidence.

Outil de diagnostic, de prospective, d'évaluation, d'aide à la décision et d'information au service des décideurs publics sur les champs de l'emploi, de la formation, de l'orientation et de l'insertion,

Emfor Bourgogne-Franche-Comté est financé dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020.

Emfor Bourgogne-Franche-Comté est membre du réseau national des CARIF-OREF.

Siège
Espace Lafayette
8 rue Alfred de Vigny
25000 **Besançon**
tél 03 81 25 52 25

Site de Dijon
Immeuble le Citadin
13 rue Auguste Frémiet
21000 **Dijon**
tél. 03 80 54 14 14

www.emfor-bfc.org
contact@emfor-bfc.org

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Les données sur le profil des apprenants sont issues du traitement des enquêtes écoles 2017 de la DREES. Celles relatives à l'insertion sont issues de l'exploitation de l'enquête d'insertion à 6 mois conduite par Emfor auprès des sortants 2018 des formations sanitaires (aide-soignant, ambulancier, auxiliaire de puériculture et infirmier) et sociales (accompagnant éducatif et social, assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé et moniteur éducateur) de la région. Le taux de réponse à cette enquête est de 60 %.

Les résultats exhaustifs par formation feront l'objet des publications : "Les métiers du sanitaire en Bourgogne-Franche-Comté" et "Les métiers du social en Bourgogne-Franche-Comté" à paraître en janvier 2020 et accessibles sur le site emfor-bfc.org

Emfor exploite les résultats des enquêtes d'insertion auprès des bénéficiaires de la formation initiale (lycéens et apprentis) et réalise celles de la formation continue (demandeurs d'emploi et salariés) et des sortants des formations du sanitaire et du social. Ces travaux s'inscrivent dans le Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

le point sur 84

Édité pour la Région de Bourgogne-Franche-Comté et la Préfecture de région par Emfor.

Directrice de la publication : Muriel Vergès-Caullet

Responsable de rédaction : Bénédicte Delneste

Ce numéro a été imprimé en 200 exemplaires par l'imprimerie du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté